

# AU DEVOIR

## Association des policières et policiers provinciaux du Québec

RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR

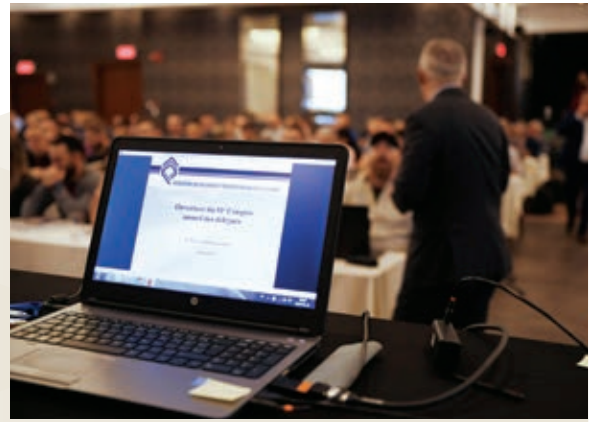
LE SITE WEB DE L'ASSOCIATION FAIT PEAU NEUVE!

CONGRÈS ANNUEL DES DÉLÉGUÉS



# Sommaire

<b>Réflexion sur les enjeux à venir</b> <i>Pierre Veilleux</i>	<b>1-2</b>
<b>51<sup>e</sup> Congrès annuel des délégués</b>	<b>3</b>
<b>Le désengagement policier, un risque pour tout le monde!</b> <i>Jacques Painchaud</i>	<b>4-5</b>
<b>Congrès annuel des délégués</b> <i>Alphée Simard</i>	<b>6-7</b>
<b>Régime d'assurance collective de l'APPQ</b> <i>Chrystian Leclerc</i>	<b>8-9</b>
<b>La formation, un enjeu pour tous</b> <i>Dominic Ricard</i>	<b>10</b>
<b>Le site Web de l'Association fait peau neuve!</b> <i>Jacques Painchaud</i>	<b>11</b>
<b>L'APPQ et sa présence sur les réseaux sociaux</b> <i>Jacques Painchaud</i>	<b>12</b>
<b>Une entorse au cerveau</b> <i>Hugo Lizotte</i>	<b>13</b>
<b>Une journée mémorable</b> <i>Stephan Holmes</i>	<b>14</b>
<b>De la stabilité svp</b> <i>Jasmin Rainville</i>	<b>16</b>
<b>Désordre organisationnel</b> <i>Sabin Beaumont</i>	<b>17</b>
<b>Prix Policiers du Québec 2019</b> <i>Alphée Simard</i>	<b>18</b>
<b>La Vigile</b>	<b>20</b>



1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie QC J3E 1Y9

Tél. : 450 922-5414 | Téléc. : 450 922-5417

Responsable de la rédaction :  
**Stéphanie Bourgault**

Dépôt légal - Bibliothèque du Québec

Tirage : 5 840

*Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs. Les articles peuvent être reproduits à la condition d'en signaler la source.*

*Dans le but d'alléger les textes, le genre masculin englobe aussi bien les femmes que les hommes, sauf lorsque spécifié.*



## Éditeur

1591, rue Principale, bureau 201  
Sainte-Julie QC J3E 1W6

Tél. : 514 908-2626

Administration,  
directeur général  
**Marcel Forest, ADM.A.**

Directeur vente publicitaire  
**André Labonté**

Directrice infographie  
**Nancy Bossé**

Directrice service à la clientèle  
**Nancy Thibeault**

# Réflexion sur les enjeux à venir



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



Chers membres,

Le thème du Congrès annuel des délégués cette année, « Réflexion sur les enjeux à venir », nous a amenés sur certains sujets pertinents que nous aurons à traiter au cours des prochains mois et qui se spécifieraient selon les trois catégories suivantes :

- > Organisation du travail;
- > Orientation des négociations;
- > Orientations syndicales.

## Organisation du travail

Pour la quatrième année consécutive, l'état-major de la Sûreté du Québec est venu rencontrer les délégués. Il s'agit d'un moment privilégié pour l'ensemble des délégués d'aborder l'employeur afin de poser directement aux personnes concernées les questions qui les préoccupent, voire vos questions.

Vos représentants en ont profité une fois de plus pour dénoncer certaines situations parfois locales, parfois inconnues de l'état-major. Cela a pour effet d'éviter toute distorsion entre vos gestionnaires et le directeur général.

Plusieurs sujets furent abordés, notamment les effectifs policiers, le JUMIP, la patrouille solitaire, la charge de travail, la fermeture des unités d'urgence, le PIMS, l'opération Éphémère, la formation policière et j'en passe. Plusieurs engagements ont été faits de la part des DGA et du directeur

général. Naturellement, plusieurs travaux s'entameront à la suite de cet exercice et des retours vous seront acheminés au fur et à mesure que les dossiers seront abordés.

## Orientation des négociations

Bien que la prochaine négociation se tiendra en 2022, nous serons déjà en mesure de commencer les prochains travaux cet automne. Plusieurs discussions seront nécessaires afin d'arrimer et de débiter la prochaine étude de rémunération globale. Comme vous le savez déjà, cette étude, préparée par l'Institut de la statistique du Québec, devra être déposée aux parties au plus tard le 31 décembre 2021 afin d'être en mesure de débiter les discussions sur nos prochains salaires. Bien que nous ayons fait une avancée importante lors de la dernière négociation, il nous reste un autre bond à faire afin d'être parmi les corps de police les plus compétitifs en termes de rémunération globale. Voici un aperçu de l'échéancier :

- > Révision du protocole sur la rémunération globale (automne 2019);
- > Réajustement du protocole sur la rémunération globale, si nécessaire (hiver 2020);
- > Consultation des membres-cahier des demandes syndicales (automne 2020);
- > Compilation du cahier des demandes syndicales (hiver 2021);
- > Début des négociations (janvier 2022).

## Autres grands dossiers en évolution

- > Recours sur la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* (arbitrage exécutoire c. jugement Saskatchewan);
- > Recours contre Radio-Canada (Val-d'Or);
- > Judiciarisation de l'intervention policière (changements législatifs du *Code criminel* en matière d'utilisation de l'arme de service et de conduite d'urgence);
- > Effectifs policiers-Sûreté du Québec (déficit structurel de 250 effectifs).

Plusieurs autres données restent incertaines pour l'avenir : un nouveau gouvernement, la négociation avec la fonction publique prévue pour 2020 et une nouvelle élection du gouvernement prévue en 2022.

L'environnement politique n'est pas encore connu pour notre négociation de 2022. Cet automne, je multiplierai les

rencontres avec les députés de l'Assemblée nationale afin d'évaluer les vraies couleurs de ce nouveau parti politique.

## Orientations syndicales

### Formation

Comme à chaque année, une journée de formation fut prévue pour vos délégués. Nous avons décidé depuis quelques années de consacrer une journée entière de formation afin de professionnaliser vos représentants syndicaux. Voici les thèmes abordés :

- > Projet Phénix (stress post-traumatique);
- > Projet pilote Sentinelle (détection et prévention suicide);
- > Prévention au travail;
- > Relations de travail / gestion des litiges (rôle du représentant syndical);
- > Désengagement policier (*depolicing*).

### Réalisations passées

Pour ce qui est de la structure syndicale, plusieurs réalisations ont été apportées au cours des dernières années. La mise sur pied du comité de restructuration impliquant délégués, directeurs régionaux et vice-présidents a permis de mettre en place des améliorations et des nouveautés accordant ainsi aux membres un meilleur service, et ce, à plusieurs niveaux :

- > Bulletins électroniques *Info-contact*;
- > Améliorations du site Web APPQ :
  - Moteur de recherche;
  - Accès aux relevés des assurances.
- > Diffusion des faits saillants du conseil de direction aux membres;
- > Comptes rendus aux délégués par le directeur régional à chaque conseil de direction;
- > Trousse d'intégration au rôle des délégués avec formation par le directeur syndical;
- > Formation de base donnée aux directeurs syndicaux;
- > Modification de l'ordre du jour des conseils de direction pour rapports des directeurs;
- > Formation continue aux Congrès des délégués;

- > Instauration d'un groupe privé Facebook APPQ;
- > Code d'éthique APPQ;
- > Mise sur pied du comité numérique de l'APPQ : a pour mission de proposer des solutions permettant d'assurer une cohérence des communications de toutes les actions syndicales de l'APPQ dans la culture numérique.

### Réalisations à venir

- > Nouveau site Web multimédia;
- > Formation du conseil de direction sur les règles de gouvernance;
- > Réflexions sur la mission-vision-valeur;
- > Révision et amélioration des départements;
- > Suivi des dossiers et des questionnements;
- > Conseil de direction spécial statutaire-1<sup>re</sup> année et 3<sup>e</sup> année de chaque mandat;
- > Développement stratégique de communication interne et externe.

En conclusion, il ne s'agit que de quelques idées qui se développeront et se transformeront au cours des prochaines années. Plusieurs autres idées émergeront des réflexions qui seront faites par votre conseil de direction.

En attendant, je vous invite à suivre votre Association via Twitter. J'ai décidé d'entreprendre ce virage afin de passer en revue et de contrôler les messages. Il s'agit d'un outil pour provoquer les médias à venir nous interpeller. J'ai d'ailleurs twitté mon premier message en ouverture du Congrès.

Au plaisir!



**Pierre Veilleux**

Président

# 51<sup>e</sup> Congrès annuel des délégués

Photos : Jean Sicotte



10<sup>e</sup> Congrès



13<sup>e</sup> Congrès

20<sup>e</sup> Congrès

25<sup>e</sup> Congrès



# À LA DÉFENSE DE VOS DROITS



## Le désengagement policier, un risque pour tout le monde!



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



Le désengagement policier, *depolicing*, c'est tabou! Pourtant, c'est un phénomène de plus en plus appréhendé par les organisations policières. Mais c'est quoi au juste le désengagement policier? Cela fait référence au fait que les policiers, durant leur travail, cessent d'être proactifs à accomplir leur mission! Il s'agit d'un phénomène insidieux qui implique un risque bien réel pour tout le monde.

L'année dernière, la communauté policière québécoise a été sous le choc lorsque trois policiers de la Sûreté du Québec ont été condamnés à la prison. Il est à noter que durant cette période, trois autres policiers en procès criminel pour des accidents mortels impliquant un véhicule d'urgence furent tous acquittés. Néanmoins, cette propension à la

judiciarisation de l'intervention policière influence ce désengagement policier.

La mission du policier est de risquer sa vie pour prévenir et réprimer le crime et aller au secours des personnes en détresse. Le problème est que la communauté policière perçoit que la population, les médias et les tribunaux ne comprennent pas la complexité de cette mission du travail policier. Déclarer criminel et mettre en prison un policier qui a voulu accomplir son devoir ou protéger sa vie, du point de vue des policiers, ça ne passe pas! Le policier accomplit son travail en toute bonne foi dans le cadre d'une « mission d'utilité sociale ». Il n'agit pas dans un esprit criminel.

Les policiers craignent qu'un accident ou l'utilisation de l'arme de service causant la mort puissent mener systématiquement à une fin de carrière et à la prison. Cela engendre une réaction de protection individuelle qui se manifeste, non pas par l'évitement du danger, mais plutôt par l'évitement des situations qui pourraient conduire à des poursuites judiciaires.

Le *depolicing* affecte à la fois la population par le fait que les policiers pourraient être moins prompts à porter secours aux citoyens et aux policiers eux-mêmes, affectés par une paralysie décisionnelle devant un danger imminent.

Vous me direz que c'est pure spéculation. Pourtant, on a déjà eu devant les tribunaux un policier de l'Ontario accusé au niveau criminel d'avoir négligé d'accomplir son travail. Le 2 février 2016, à Toronto, un policier n'a pas répondu à un appel pour secourir une personne suicidaire, prétextant qu'il était sur un autre appel, ce qui s'est révélé inexact. Finalement, le policier fut acquitté, mais l'homme en question est décédé.

Devant un danger imminent, quelles options ont les policiers? Serait-ce celle choisie par le policier Éric Deslauriers qui, le 22 janvier 2014, à Sainte-Adèle, a tiré avec son arme sur un jeune conducteur qui a foncé vers lui avec une voiture volée? Le 3 mai 2018, la juge a condamné le policier à 4 ans de prison pour homicide involontaire.

Ou celle de la policière du Maryland, Amy Caprio qui, le 21 mai 2018, est décédée le bras tendu, l'arme à la main? Elle n'a pas tiré et elle fut frappée par une voiture volée, conduite par des mineurs qui ont refusé de se rendre. Si la communauté policière considère qu'il ne reste que deux

options pour le policier : soit d'être jugé à la cour par 12, ou porté dans sa tombe par 6, il est évident que cela contribue au *depolicing*!

Le risque de judiciarisation n'est pas le seul responsable du désengagement. La médiatisation de l'intervention policière aussi. Il y a des gens qui filment une partie de l'intervention policière (*copwatching*) et la publient sur les réseaux sociaux hors de son contexte. Un policier d'Ottawa devenu chercheur, Greg Brown, a fait un sondage auprès de 3 660 policiers dans 18 services de police au Canada. Les résultats démontrent clairement un déclin de la proactivité policière! Le président de l'Association des policiers d'Ottawa, Matt Skof, a déclaré au *Ottawa Citizen*, le 12 février 2018, qu'il s'agit d'un réflexe de survie personnelle.

Selon une recherche en criminologie de l'Université de Montréal, par Gabrielle Delmail, la médiatisation des policiers visés par des procédures contribue à l'augmentation du stress et des craintes que « les conséquences sur leurs réputations soient irréversibles ». J'ajouterais que les réseaux sociaux peuvent aussi induire le désarroi et même la peur pour leur sécurité. En décembre 2017, lors de la condamnation du policier François Laurin pour conduite dangereuse causant la mort, ce dernier me confia qu'une invitation pour aller le battre à mort chez lui fut publiée sur Internet.

Cette réaction est également renforcée par les multiples procédures d'enquêtes auxquelles est soumis le travail policier. En effet, pour un même événement, le policier est imputable au niveau criminel, déontologique et disciplinaire.

Les délais sont longs avant de savoir si des accusations criminelles seront portées. Selon le Bureau d'enquêtes

indépendantes (BEI), une compilation des données révèle un délai moyen de 13 mois. Ajoutons un délai moyen additionnel de 6 mois pour décider de la mise en accusation ou non. Dans le cas d'accusations criminelles, les procédures peuvent durer de 3 à 7 ans.

Afin d'éviter le *depolicing*, il n'est pas question de mettre les policiers au-dessus des lois. La judiciarisation criminelle avec l'emprisonnement ne constitue pourtant pas la seule voie pour prévenir les décès lors d'interventions policières. D'autres voies seraient à privilégier, comme celles qu'on retrouve dans les recommandations proposées en 2016 par le coroner Luc Malouin, à la suite de l'affaire Magloire. Assurer la formation et l'entraînement technique continus des policiers; fournir les équipements et les effectifs nécessaires; ainsi qu'une supervision adéquate demeurent essentiels pour assurer une action policière proactive et sécuritaire pour tous.

Une meilleure compréhension de la mission et de la réalité des policiers sur le terrain par le pouvoir politique et judiciaire, les médias et le public pourrait freiner les préjugés anti-police et ainsi diminuer le risque de désengagement policier au Québec.

En terminant, j'aimerais souligner que j'ai fait une présentation de ces enjeux lors de la journée de formation du 51<sup>e</sup> Congrès des délégués tenu à Québec le 31 mai 2019.

Syndicalement vôtre,

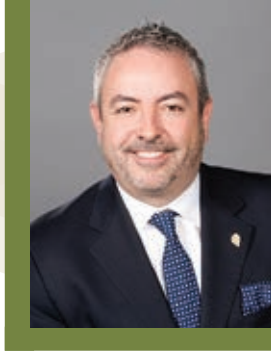
**Jacques Painchaud LL. M. (Droit)**

Vice-président à la Discipline et à la déontologie



# Congrès annuel des délégués

## Formation – Département du vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles



Chers confrères et consœurs,

Je suis heureux de prendre ce temps avec vous, par l'intermédiaire de la revue *Au Devoir*, pour vous mettre au fait de certains dossiers de mon département. L'an dernier, à pareille date, je vous parlais du Congrès des délégués et de toute l'importance qui en est ressortie concernant la santé psychologique de nos membres. Cette année, le sujet est encore très d'actualité.

Le 31 mai dernier, lors du temps alloué à mon département pour la formation des délégués, ces derniers ont assisté à trois présentations.

Dans un premier temps, ils ont eu droit à une sensibilisation sur le trouble de stress post-traumatique (TSPT) et les facteurs de risques ainsi qu'à la présentation du projet Phénix dont je vous ai déjà parlé par le passé. Il s'agit d'un projet d'étude, actuellement en cours, qui vise à traiter les TSPT notamment chez les policiers et autres métiers d'urgence. Le Dr Alain Brunet, une sommité dans son domaine, s'est fait un plaisir de venir présenter ledit projet qui nous donne un outil supplémentaire pour les membres.

Par la suite, l'employeur est venu présenter le projet pilote Sentinelles qui débutera en juin par le recrutement de candidats intéressés (certains critères s'appliquent pour la sélection des sentinelles). L'objectif de ce programme est de déployer un réseau de sentinelles formées et soutenues pour **repérer, diriger et aider** les collègues vulnérables et de les accompagner vers les ressources d'aide adéquates. Les districts Nord et Est ont été ciblés pour débiter le projet et

l'objectif est de former 99 sentinelles, soit environ 10 % des membres. La formation commencera en septembre 2019.

Nous avons terminé la formation par une présentation préparée par notre conseillère en santé et sécurité au travail, M<sup>me</sup> Catherine Sirois. Nous avons souligné l'importance de notre Annexe « C » (notre banque de maladie) et la nécessité d'imputer les bons coûts au bon régime en déclarant tous les incidents et les accidents du travail à l'aide du formulaire de la SQ portant le numéro 262-005. En fonctionnant de cette façon, ceci nous permettra de protéger nos acquis dans la banque de maladie. De plus, en déclarant les incidents et accidents cela permet d'informer le représentant à la prévention (qui est votre directeur syndical) ainsi que l'employeur afin que des mesures correctives soient mises en place et d'éviter que la situation se reproduise. Il est important d'inscrire une version complète et détaillée des circonstances de l'accident, dommages et blessures subis. En cas de blessure, il est important de consulter votre médecin et de lui mentionner tous les détails et tous vos symptômes afin de bien documenter votre dossier. N'oubliez pas de compléter et d'envoyer les formulaires de la CNESST et de respecter les délais. Un aide-mémoire en cas d'accident de travail est disponible à la page suivante. Des versions imprimées et plastifiées sont également disponibles. Vous pouvez les demander à votre directeur syndical.

Finalement, il fut également mentionné l'importance de collaborer dans le traitement d'une absence en maladie ou en CNESST, de fournir des certificats médicaux conformes et complets avec diagnostics et durée probable de l'absence, et ce, afin de réduire les délais de traitement des dossiers et démontrer notre effort collectif pour sauvegarder l'Annexe « C ». De plus, puisque l'employeur agit à titre d'assureur, il est légitimé de demander des informations médicales additionnelles. Ces informations additionnelles évitent parfois les expertises et arbitrages médicaux. Advenant le cas où vous seriez convoqué en expertise ou en arbitrage médical, parlez-en à votre directeur syndical afin qu'il fasse le suivi avec la conseillère SST pour s'assurer du bon traitement du dossier. En cas de doute ou pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre directeur ou délégué syndical.

L'assurance-salaire que nous possédons est un gros atout puisque nous recevons 100 % de notre salaire lors d'une absence pour maladie, et ce, qu'il s'agisse d'un arrêt à court ou à long terme. Cet avantage nous permet donc de renoncer aux assurances pour nos prêts hypothécaires et prêts de toutes sortes. Si on fait le calcul, nous récupérons de l'argent pour d'autres dépenses qui sont plus importantes pour nous que d'être assurés en double. Il y a d'ailleurs des études qui mentionnent que les Québécois sont trop assurés. Comme vous le savez, l'assurance n'est là que dans l'éventualité où un incident imprévu survienne, ce n'est pas là pour faire de l'argent. Nous vous suggérons donc d'investir ailleurs comme dans notre régime Flex ou autres fonds de placement.

J'en profite pour vous souhaiter une belle période estivale. Soyez prudents sur les routes et lors de vos interventions. Nous sommes là pour les autres la majorité de notre temps,



mais le plus important c'est de revenir à la maison sains et saufs pour être avec nos proches. Les citoyens aussi y sont gagnants, car un policier en santé est un policier plus efficace et plus en contrôle de lui-même et de ses interventions.

Bonnes vacances et bon été à tous!

## Alphée Simard

Vice-président en Santé et sécurité du travail  
et aux ressources matérielles



## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL?

1. Aviser rapidement son supérieur, ou un représentant de l'employeur, que l'on a subi un accident par le fait ou à l'occasion du travail. Remplir le formulaire de la SQ # 262-005–*Déclaration d'un incident, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle*.
  - Ce n'est pas à l'employeur de décider s'il s'agit ou non d'un accident du travail. Ce rôle appartient à la CNESST.
  - Il est important d'inscrire une description détaillée des circonstances de l'accident et des mouvements ayant provoqué la lésion sur le formulaire.
2. Consulter un médecin (centre hospitalier, clinique ou cabinet privé).
  - a) Aviser le médecin qu'il s'agit d'un accident du travail.
  - b) Fournir une description détaillée des circonstances de l'accident et des **mouvements** ayant provoqué la lésion.
3. **Communiquer avec le représentant à la prévention (qui est votre directeur syndical) pour l'informer des circonstances de l'accident.**
4. Remettre à l'employeur l'attestation médicale fournie par votre médecin.
5. L'employeur remplit le formulaire de la CNESST *Avis de l'employeur et demande de remboursement*.
6. Remplir le formulaire de la CNESST *Réclamation du travailleur*.
  - Formulaire disponible chez l'employeur ou au **www.cnesst.gouv.qc.ca**.
  - Répéter la **description détaillée** du fait accidentel.
7. Appeler au bureau régional de la CNESST pour s'assurer que toutes les informations nécessaires ont été transmises afin qu'une décision soit rendue quant à la recevabilité de la réclamation.
  - Conserver tous vos reçus, car si votre réclamation est acceptée par la CNESST vous pourrez vous faire rembourser vos frais (médicaments, frais de déplacement, repas, séjour, vêtements, etc.) en complétant le formulaire *Demande de remboursement de frais* (382).
8. Si l'arrêt de travail dure plus de 14 jours :
  - a) Rester en communication avec l'agent d'indemnisation chargé du traitement de votre dossier.
  - b) S'assurer que les rapports médicaux sont régulièrement envoyés à la CNESST.
  - c) Renseigner son médecin sur l'état de son dossier à la CNESST.
9. En cas de rechute, récurrence ou aggravation : répéter les mêmes étapes.

**En tout temps, surtout s'il y a litige, il est important de communiquer avec votre directeur syndical ou le conseiller en santé et sécurité au travail à l'APPQ.**

## L'ÉVALUATION MÉDICALE

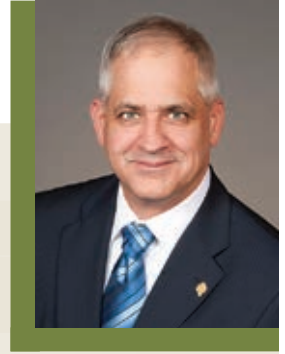
1. L'employeur a le droit de faire voir le travailleur par un médecin de son choix.
2. L'employeur, lorsqu'il convoque le travailleur pour un examen médical, assume les frais de déplacement.
3. L'employeur a l'obligation de transmettre au travailleur et au médecin traitant de celui-ci une copie conforme du rapport de cet examen.
4. S'il y a désaccord entre le médecin traitant et le médecin de l'employeur, un arbitre médical, du Bureau d'évaluation médicale (BEM), tranchera entre les deux opinions.
5. La décision de la CNESST à la suite de l'arbitrage médical est contestable devant le Tribunal administratif du travail (TAT).

**Il est important de collaborer avec tous les intervenants pour faciliter la gestion de votre dossier, de s'assurer de fournir sans délai, à l'employeur et à la CNESST, tous les documents nécessaires, de respecter les traitements prescrits et de vous présenter à tous vos rendez-vous médicaux.**

# Régime d'assurance collective de l'APPQ

## Nouveautés et primes au 1<sup>er</sup> juillet 2019

régime  
d'assurance  
collective



### AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATION AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

Assurance vie de base (augmentation du volume à 121 000 \$) :

- > Protection individuelle : \_\_\_\_\_ de 17,97 \$ à 18,43 \$
- > Protection familiale : \_\_\_\_\_ de 18,79 \$ à 19,44 \$

Assurance vie facultative : \_\_\_\_\_ Aucune augmentation

Assurance maladies redoutées : \_\_\_\_\_ Aucune augmentation

Soins hospitaliers et médicaux : \_\_\_\_\_ + 1,5 %

Soins dentaires : \_\_\_\_\_ Aucune augmentation

Pour tous les détails, veuillez consulter la **Grille des coûts** sur le portail (portail.appq-sq.qc.ca).

**N'oubliez pas : vous pouvez avoir un impact sur le coût du régime!**

**Demandez le médicament générique. Renouvelez aux 90 jours si possible. Magasinez votre pharmacien!**

### AMÉLIORATIONS ET CHANGEMENTS EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

**Augmentation des prestations de base au décès selon l'âge du participant et sa date de retraite :**

- > Pour les 65 ans et plus prenant leur retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 : de 20 000 \$ à 23 500 \$ au décès

**Augmentation des maximums de remboursement pour les thérapies fermées, soit :**

- > Gestion de la colère :  
Remboursement jusqu'à **concurrence de 214 \$** par jour
- > Syndrome post-traumatique :  
Remboursement jusqu'à **concurrence de 214 \$** par jour
- > Les autres thérapies :  
Remboursement jusqu'à **concurrence de 161 \$** par jour

**Augmentation des maximums de remboursement par période de 24 mois des soins suivants :**

- > Les honoraires d'optométriste de **35 \$ à 60 \$** par période de 24 mois
- > Les lunettes et lentilles cornéennes de **125 \$ à 250 \$** par période de 24 mois (pour ceux ayant choisi l'option IV des soins hospitaliers et médicaux)

**Ajout des couronnes sur implants dentaires** dans les soins dentaires majeurs, toutefois les remboursements sont limités au tarif des couronnes sur dent naturelle (implant non remboursable).

### MODIFICATION IMPORTANTE DEPUIS LA FIN JANVIER 2019

**La carte de paiement direct pour les services dentaires a été implantée.** Ainsi, chez les dentistes participants, vous

n'aurez qu'à déboursier les montants qui ne sont pas remboursés par le régime.

**Vous avez accès en tout temps au service d'aide confidentiel offert par des spécialistes de la santé et de la criminologie.**

De 8 h à 17 h : **581 742-7001**

Soir et nuit : **1 888 315-0007**

**www.lavigile.qc.ca**



**Faites parvenir vos réclamations à :**

Santé : **reclamationmaladie@appq-sq.qc.ca**

Dentaire : **reclamationdentaire@appq-sq.qc.ca**

Pour toute question reliée à votre régime d'assurance collective, communiquez avec l'APPQ au **450 922-5414, poste 1** ou à **assurances@appq-sq.qc.ca**.

## AVEZ-VOUS REVU VOS DIRECTIVES D'INVESTISSEMENT OU LA COMPOSITION DE VOS PLACEMENTS, CAR 4 MILLIONS DORMENT DANS LE COMPTE À INTÉRÊT QUOTIDIEN?

Il est important de revoir votre choix de placement puisque celui-ci aura une incidence importante sur votre situation financière à la retraite. Comme vos besoins en tant qu'investisseur évoluent avec le temps et que votre situation personnelle ainsi que la conjoncture économique peuvent varier, il est essentiel de revoir régulièrement la composition de votre actif.

Plusieurs d'entre vous investissez dans le compte à intérêt quotidien, dont le rendement n'est que 0,05 %. Cette option de placement vous convient-elle vraiment? Quelques minutes bien investies vous permettront de répondre à cette question!

Option de placement	Rendement 5 ans* (au 28 février 2019)
Compte à intérêt quotidien	0,05 %
Certificats de placement garanti	2,15 %
Fonds équilibré de l'APPQ	6,83 %
Fonds de croissance de l'APPQ	7,68 %

\* Les rendements passés ne sont pas une garantie des rendements futurs.

Si vous désirez procéder à des changements, rien de plus simple! Visitez l'Espace client sur le site Web sécurisé de iA Groupe financier (Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.), à l'adresse **ia.ca/moncompte**. Une fois dans le tableau de bord de votre régime d'épargne-retraite collectif, rendez-vous à la section *Placements* à partir du menu de gauche. Si vous possédez plus d'un régime, cliquez sur chacun d'eux pour accéder à la section *Placements* de chaque régime. N'oubliez pas de revoir la composition de vos placements ainsi que vos directives d'investissement (pour vos cotisations futures)!

**Chrystian Leclerc**

Vice-président aux Finances

**Le Conseil de direction vous souhaite  
à toutes et à tous  
de très bonnes vacances estivales!**



# La formation, un enjeu pour tous



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



Chers collègues,

Lors du dernier Congrès annuel des délégués, le sujet de la formation a retenu l'attention en lien avec la capacité organisationnelle à combler les besoins en formation et en requalification.

Évidemment, la quantité de formations disponibles est grandissante que ce soit en lien avec l'adoption de nouvelles dispositions législatives comme pour le cannabis, que ce soit pour des enjeux de sécurité comme la formation patrouilleur autoroutier, que ce soit pour des enjeux opérationnels comme l'arme longue ou bien pour la qualification annuelle de tir pour ne nommer que celles-ci.

Deux constats principaux ressortent du congrès : le manque de personnel pour administrer la formation ainsi que le système d'enregistrement en ligne qui est un échec tel qu'utilisé actuellement.

Pour ce qui est du personnel, au cours des dernières années, malgré l'ajout des moniteurs en techniques d'intervention policière afin de venir soutenir les moniteurs en utilisation de la force et les moniteurs en sécurité routière, l'ajout grandissant de l'offre de formation ne permet pas, dans le format actuel, de suffire au besoin. L'ajout de personnel est une solution, mais il faut surtout recourir davantage aux multiplicateurs pour certaines formations ou requalifications spécifiques comme pour le tir par exemple ou pour la formation patrouilleur autoroutier. Le but étant d'accélérer les processus de formations, surtout celles en lien avec

la santé et la sécurité. À la suite d'une rencontre avec les responsables de la formation, ceux-ci sont en accord avec ce positionnement et des discussions sont en cours pour trouver rapidement des multiplicateurs sur des formations spécifiques.

Le système maintenant... Le problème ne se situe pas avec le système lui-même, mais plutôt avec ceux qui l'administrent. Comme premier constat, comme il revient aux gestionnaires d'inscrire les membres en fonction des plages ouvertes, certains gestionnaires sont assidus et d'autres moins.

Comme second constat, des gestionnaires assignent des membres à des formations ou requalifications comme le tir, mais le matin même n'envoie pas le membre... Résultat, le formateur a une ligne de tir sur quatre d'occupée... Ce n'est malheureusement pas une exception, cette situation se produit fréquemment malheureusement. Parfois, il n'y a personne... On mobilise alors un formateur et comme les patrouilleurs ne se présentent pas, il devra offrir une journée pour la même formation. Et quelle intervention est effectuée auprès des gestionnaires? Aucune! Incroyable, mais vrai.

Pour pallier à cette situation, nous avons demandé que les requalifications soient priorisées ainsi que les formations en lien avec la santé et la sécurité avant celles reliées à la sécurité routière par exemple. De plus, nous avons demandé que le module de formation intervienne directement auprès des gestionnaires en défaut qui laissent des plages de formations libres. Une meilleure gestion de l'horaire va permettre de maximiser le temps pour que nos formateurs puissent nous transmettre plus efficacement leurs connaissances.

Également, je vous invite chers collègues à écrire un courriel à votre gestionnaire lorsque vous arrivez à quelques semaines de l'anniversaire de quelque requalification que ce soit. L'objectif étant de l'informer pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin de vous affecter à votre requalification. Envoyez un rappel à la date anniversaire si rien n'a été fait. Le cas échéant, avisez votre délégué pour qu'il intervienne également!

Évidemment, le dossier n'est pas simple. Cependant en travaillant avec davantage de multiplicateurs jumelés à l'implication de chacun et la responsabilisation de la gestion, il est clair que l'efficacité ne peut qu'être améliorée!

Bon été!

**Dominic Ricard**

Vice-président aux Griefs et à la formation

# Le site Web de l'Association fait peau neuve!

L'Association est fière de vous présenter son nouveau site Web. Celui-ci comporte maintenant toutes les propriétés nécessaires pour présenter du contenu multimédia (audio, vidéo), le rendant ainsi plus attrayant.

La plateforme est accessible aussi bien par votre ordinateur, votre tablette, que par votre cellulaire, vous permettant de vous connecter partout où vous vous trouvez. Il est également important de souligner la très grande amélioration quant à la facilité de connexion. En effet, vous pouvez créer une icône directement sur la page d'accueil de votre téléphone iOS ou Android. Cette page demeurera connectée sans que vous soyez obligé d'entrer vos codes d'accès à chaque consultation.

Rappelons que ce projet fut recommandé par le comité de restructuration et le comité numérique de l'APPQ, et entériné par le conseil de direction en décembre 2018. La mise en chantier des travaux a débuté par la suite, alors que le lancement du nouveau site Web a eu lieu le 30 mai dernier, suivant la présentation de ses nouvelles caractéristiques et de son

nouveau design à l'ensemble des délégués lors du dernier Congrès tenu à Québec.

Lors du transfert du contenu de l'ancien site vers le nouveau, le contenu était essentiellement statique. Il faut comprendre qu'il s'agit d'un projet en pleine évolution. Bien entendu, nous avons l'intention de dynamiser et d'utiliser le plein potentiel de cette plateforme par l'ajout de contenu audiovisuel. Divers projets tels que : reportages sur des enjeux du milieu policier, des cas vécus par nos membres, permettant de voir l'être humain derrière l'uniforme, ainsi que la création de capsules vidéos de type tutoriel comme outils de formation pour les membres et nos représentants syndicaux, etc. Ces projets seront éventuellement proposés pour enrichir le contenu multimédia du site Web.

En terminant, la procédure de connexion est disponible et a été acheminée à tous dans votre boîte courriel de la Sûreté du Québec. Pour toute question ou difficulté relative à la connexion au site, veuillez vous adresser au support technique de l'Association à cette adresse : [poirier@appq-sq.qc.ca](mailto:poirier@appq-sq.qc.ca).

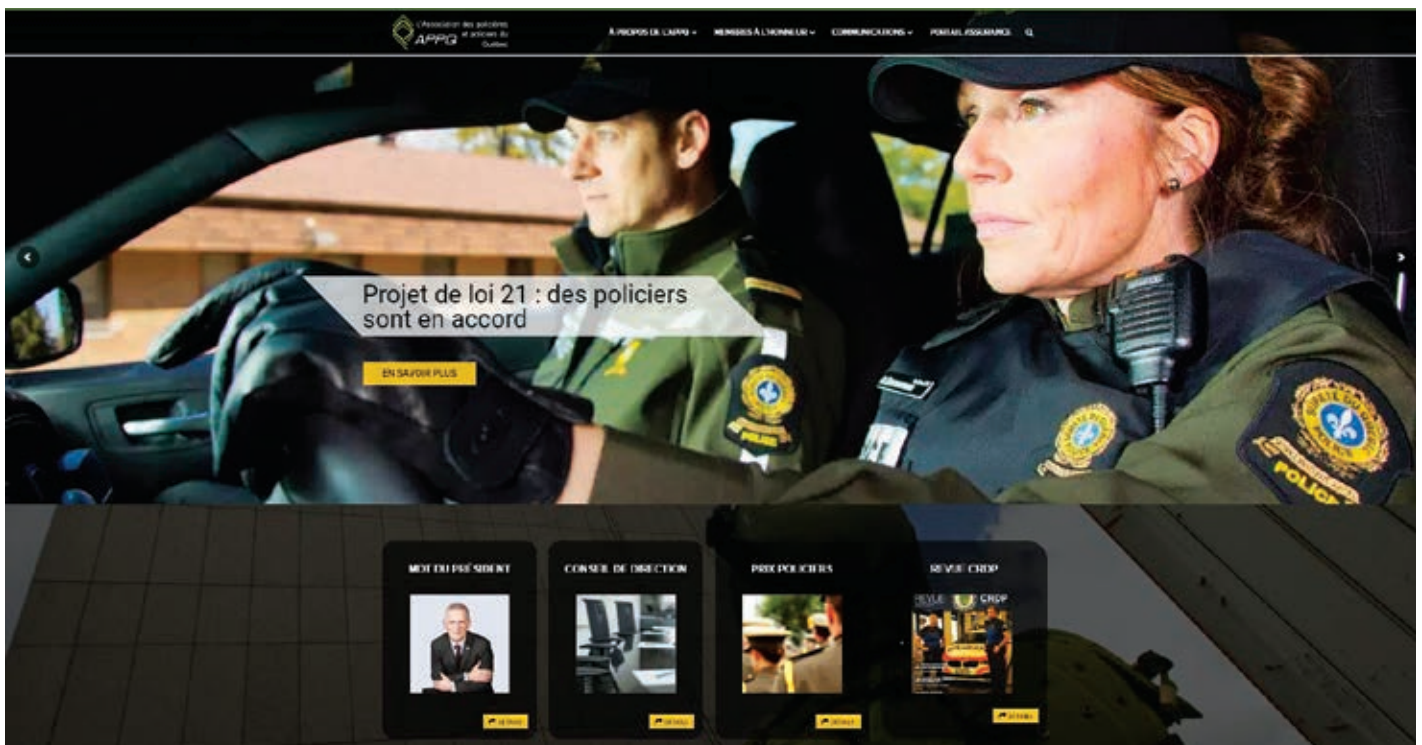
**Membres du comité de restructuration :** Jacques Painchaud, Chrystian Leclerc, Serge-Alexandre Gervais, Hugo Lizotte, Patrice Higgins, Patrick Lachapelle et Marie-Lou Lafrance

**Membres du comité numérique :** Jacques Painchaud, Chrystian Leclerc, Hugo Lizotte, Jefferick K. St-Hilaire, Marie-Isabelle Poirier et Marie-Lou Lafrance

Pour consulter le nouveau site, rendez-vous au lien suivant : [appq-sq.qc.ca](http://appq-sq.qc.ca).

## Jacques Painchaud

Vice-président à la Discipline et à la déontologie



# L'APPQ et sa présence sur les réseaux sociaux

Lors du 51<sup>e</sup> Congrès annuel des délégués, le président de l'Association, Pierre Veilleux, a tenu un discours d'ouverture dans lequel il a annoncé que l'APPQ sera désormais présente sur le réseau social Twitter afin de transmettre des informations directes en lien avec des dossiers d'actualité.

## Améliorer les communications

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer les communications auprès de ses membres et du public, mais surtout d'accroître l'accessibilité à une information ponctuelle et utile pour le milieu journalistique et autres intervenants du milieu policier.



### Qu'est-ce que Twitter?

Il permet aux usagers de transmettre gratuitement de brefs messages, sous forme de tweets, sur le Web, par courriel ou par SMS. Notez que ces messages sont limités à 280 caractères. Par ailleurs, il est possible d'ajouter des liens, des photos et des documents permettant aux lecteurs d'avoir accès à une information plus approfondie. Cette plateforme est d'ailleurs disponible sur Apple et Android et vous permet également d'obtenir des notifications vous alertant de toute nouveauté en lien avec les personnes ou organismes auxquels vous vous êtes abonnés, selon vos centres d'intérêt.

### Suivez-nous sur Twitter!

Tous les membres peuvent consulter la page Twitter de l'APPQ à partir de l'icône située dans le haut à gauche du nouveau site Web de l'APPQ. Pour suivre le fil d'actualité de Pierre Veilleux sur Twitter, il vous suffit, en quelques minutes

seulement, de vous créer un compte sans frais, puis allez à @PVeilleux\_APPQ et cliquez sur l'icône *Suivre* et vous serez automatiquement relié à celui-ci.



## Facebook : nous sommes aussi présents!

Notons que depuis 2016, l'APPQ est présente sur Facebook, notamment avec son groupe privé, rejoignant actuellement plus de 2 340 de ses membres. Une nouvelle page corporative fut récemment créée pour le grand public, simultanément au nouveau site Web qui est en ligne depuis le 31 mai dernier.

### Jacques Painchaud

Vice-président à la Discipline et à la déontologie



# Une entorse au cerveau



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



Bonjour chères consœurs et chers confrères,

J'ai été sollicité pour écrire un texte dans la revue et on me demandait d'expliquer comment ça se passe dans ma région. Au début, je ne savais trop quoi écrire, je ne savais trop par où commencer. J'ai réfléchi au contexte dans lequel nous travaillons. Je me demandais, est-ce que j'écris sur les problématiques au niveau du manque de personnel? De la contrainte des membres à faire du temps supplémentaire? Ou tout simplement sur l'épuisement en lien avec les demandes d'augmenter nos interventions en sécurité routière, pour ne pas dire augmenter les *tickets*... en impliquant les responsables de poste, les sergents d'opération et même les officiers d'opération?

La vision de l'organisation est une vision à court terme pour combler une problématique qui aura des conséquences à long terme... je m'explique. Déjà que nous avons de la difficulté à combler nos relèves, cela engendre souvent que nous devons travailler en dessous des effectifs requis donc, plus d'appels à couvrir, plus de travail. L'organisation demande

à ses membres d'augmenter leurs interventions en sécurité routière tout en offrant un service de qualité à la population. Pour la majorité d'entre nous, une pression de performance va s'installer afin de toujours en faire plus avec moins. Donc nous devons faire des téléphones pour combler les relèves, répondre aux appels, travailler dans tous nos secteurs d'activité et en donner plus, plus, plus... nous devons être plus performant au travail avec moins.

Résultat? On devient plus fatigué, irritable, notre situation familiale se détériore et ce qui devait arriver arriva. On va voir le médecin. Des gens qui ne pensaient jamais se taper un *burnout*, devenir dépressifs, tomber dans l'anxiété... Déjà qu'il manque des effectifs, un autre qui tombe au combat... donc charge de travail encore plus élevée pour ceux qui restent... Aujourd'hui, quand le travail blesse, il blesse la plupart du temps l'organe le plus sollicité chez le travailleur moderne : le cerveau. Les limites sont psychiques, désormais. Et elles s'expriment à travers la fatigue physique, intellectuelle, relationnelle, émotionnelle... c'est à ce moment que vous avez **une entorse au cerveau!!**

Après réflexion, cinq mots bien simples nous viennent en tête : « Gestion merdique des ressources humaines. » Bref, le message que je veux donner est le suivant : donnez votre 100 % et soyez fier de votre travail et de vos accomplissements. Après votre journée de travail, allez vous occuper de votre famille, les personnes qui seront toujours près de vous pour vous soutenir. Ne portez pas sur vos épaules le fardeau de l'organisation.

Demandez de l'aide si vous en avez besoin. La Vigile donne un excellent service : le PAE répond de façon inégale et des fois... il répond bien.

**Hugo Lizotte**

Directeur syndical — Estrie



Photo : Shutterstock

# Une journée mémorable



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



Bonjour chers membres,

Je profite de l'occasion pour vous partager l'expérience vécue le 19 décembre dernier lors du prononcé du jugement de notre collègue Maxime Gobeil. Celui-ci était accusé de conduite dangereuse causant la mort de trois personnes âgées, à Dolbeau-Mistassini, pour un accident survenu le 18 juillet 2015.

Je ne veux pas revenir sur les événements qui ont été largement médiatisés, mais plutôt sur le travail qui a été fait en amont du verdict ainsi que le déroulement de la journée même de celui-ci.

Tout d'abord, je dois féliciter l'équipe de gestion du Centre de services de Roberval qui a mis en place un comité de gestion préparatoire au verdict. Des conférences téléphoniques ont eu lieu les lundis précédents le 19 décembre avec divers intervenants. Toute l'équipe de gestion était présente, de la commandante jusqu'au directeur de poste, le service santé, un représentant de la DNP (volet préventif), le responsable en santé-sécurité du district et moi-même comme représentant de l'APPQ. Quel beau travail en partenariat pour soutenir Maxime, sa famille et ses collègues de travail. Un SIMEAC a été produit pour la couverture du territoire dans l'éventualité d'un verdict défavorable. Des rencontres préparatoires ont eu lieu avec le service santé, les gestionnaires et le délégué du poste, Simon Leblanc. Tout s'est fait dans le respect avec un esprit d'accompagnement.

Le poste de Dolbeau est tissé très serré. Nous en avons eu une belle démonstration le 19 décembre. Tout d'abord, un brunch a été organisé au poste le matin. Pratiquement tout le

personnel y était, civils et policiers. Le service santé était bien représenté également. Tous se sentaient préoccupés par le verdict de Maxime. Notre vice-président Dominic Ricard et moi-même avons accepté l'invitation d'être présents pour vivre cette démonstration de solidarité et d'accompagnement, encore une fois, **Bravo!** pour cette belle initiative.

Maintenant, l'heure était venue de se déplacer vers le palais de justice de Roberval. Le soutien est venu de partout en province : des anciens confrères travaillant maintenant à l'extérieur, des enquêteurs et patrouilleurs du district, le président du Service de police de Ville de Saguenay, la famille et belle-famille et j'en oublie sûrement. Ils s'étaient tous déplacés pour accompagner notre confrère. La salle était pleine et des chaises ont dû être ajoutées. Cette décision était grandement attendue. Nous nous sentions tous concernés de près ou de loin.

Voilà, le verdict tombe, ACQUITTÉ. Les agents de la paix du palais de justice font sortir les membres des familles des victimes en premier par respect et professionnalisme. Nous étions alors tous regroupés en famille, l'émotion était au rendez-vous, QUEL SOULAGEMENT. Enfin, notre collègue Maxime et sa conjointe pourront tourner la page d'un chapitre qui fut très éprouvant. La communauté policière, et tous les intervenants de premières lignes (ambulanciers, pompiers) ont lâché leur souffle. J'espère maintenant que ce jugement pourra servir à nos collègues qui sont en appel dans leur dossier respectif.

Pour boucler la boucle, l'équipe de gestion avait prévu une rencontre (débriefing) en après-midi pour ventiler sur le verdict. C'est sûr que tout le monde était dans un état plus serein. Cela nous a permis d'échanger et d'expliquer le travail fait par l'Association pour éviter que d'autres membres se retrouvent dans une même situation. Nous souhaitons des changements au niveau du *Code criminel* et le travail pour y arriver est déjà amorcé.

En attendant, la prudence est de mise dans vos déplacements. La société est en éternel changement, nous avons toujours su nous adapter et nous continuerons ainsi. **Toutefois, nous n'avons pas besoin de judiciaireiser les accidents de travail...**

Je me dois, en terminant, de remercier l'excellente équipe de procureures, Nadine Touma et Stéphanie Lozeau. Leur professionnalisme et leur ardeur au travail ne sont certes pas étrangers au dénouement favorable de cette affaire. Elles ont offert un soutien et un accompagnement humain à Maxime et sa conjointe tout au long des procédures. Merci et Bravo!!

**Stephan Holmes**

Directeur syndical — Saguenay-Lac-Saint-Jean



Détaillant autorisé

**SAMSUNG**

  
 détaillant autorisé

**L'Association des policières  
et policiers provinciaux  
du Québec (APPQ)**

Visitez notre site de  
commande en ligne  
**www.toncell.ca/appq**  
ou contactez-nous au  
**1 844 519-6412**  
**appq@orizonmobile.com**

**OFFRE EXCLUSIVE  
POUR LES MEMBRES**

**30 % de rabais** sur les forfaits sélectionnés  
de TELUS en plus d'un **rabais exclusif**  
sur certains téléphones intelligents selon  
les forfaits et les promotions en cours!

**Téléphones à partir de 0 \$!**

Mentionnez le code promo **PROMOCRDP**  
et recevez un protecteur de vitre **Liquid Glass**  
(valeur 29,99 \$) gratuit avec chaque commande d'appareil


**Solutions de  
télécommunications unifiées**

- Radiocommunication
- Téléphonie cellulaire
- Téléphonie satellite
- Téléphonie filaire  
et IP


**www.orizonmobile.com**
**18 succursales au Québec  
Sans frais : 1 888 388-6633**

\* L'offre exclut les forfaits Affaires. Cette offre est basée sur une entente de deux ans. L'offre est valable sur présentation d'une preuve d'emploi de la compagnie contractée. Limite d'un compte par employé pour un maximum de cinq appareils. Les clients existants de TELUS sont admissibles au programme d'achat des employés (PAE) conformément aux conditions d'éligibilité au renouvellement. TELUS se réserve le droit de retirer ou de modifier cette offre en tout temps et sans préavis. TELUS et le logo TELUS sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. © 2019 TELUS.

# DE LA STABILITÉ SVP



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



Depuis les dernières années, nous vivons dans une ambiance d'incertitude quasi perpétuelle. Les changements se succèdent les uns après les autres. Tous doivent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Il y a cependant des limites à s'adapter. L'organisation ne cesse de nous répéter que nous devons nous recentrer sur notre mission première afin de répondre aux besoins des citoyens et citoyennes que nous desservons. Celle-ci devrait tout d'abord nous fournir un environnement de travail qui nous permette d'accomplir notre mission de façon adéquate. Avec une réorganisation qui ne finit plus de se mettre en place, qui ne finit plus de finir et au rythme où vont les changements de structure, on cherche nos repères. Alors comment voulez-vous que l'on puisse performer et livrer le service à la hauteur de ce que nous sommes capables.

La MSO a transformé de façon majeure la Sûreté du Québec tant au niveau opérationnel qu'administratif. Tout ça dans le but d'améliorer notre efficacité. Je constate qu'après tous ces changements, j'ai de la difficulté à trouver où nous avons fait des gains. Ce que je vois et entends sur le terrain me porte à croire que cette transformation organisationnelle nous a déstabilisés plus qu'autre chose. Nous avons perdu nos repères. Il devient compliqué de commander de simples crayons, car la procédure a changé, le département qui s'en occupait n'existe plus, ou a été fusionné avec un autre ou encore a changé de nom, etc. Même principe lorsqu'il est question de nos équipements, de la formation et de l'organisation du travail sur le terrain.

Un pas de recul s'impose. Les nombreux changements des dernières années n'ont pas apporté les effets escomptés. La réorganisation tarde à atterrir et lorsque nous retrouvons un semblant de stabilité, on mêle les cartes à nouveau. On a qu'à penser au dossier de l'urgence.

Derrière tous ces changements, il y a des individus : des hommes et des femmes de cœur qui se donnent jour après

jour pour servir les citoyens, qui se donnent jour après jour pour l'organisation. Des hommes et des femmes professionnels, engagés, passionnés qui tiennent l'organisation à bout de bras. Des hommes et des femmes qui, malgré les nombreuses contraintes administratives et opérationnelles, parviennent à mener à bon port leur mission. Ces hommes et ces femmes sont ceux que l'on appelle à tort les ressources. Ces ressources que l'on déploie, que l'on mobilise, que l'on déplace. Derrière chaque changement, chaque restructuration, chaque transformation des « ressources » sont impactées.

Si ces ressources étaient considérées pour ce qu'elles sont vraiment, soit des hommes et des femmes; si les changements effectués tenaient compte des impacts sur ces hommes et ces femmes, l'organisation prendrait peut-être conscience qu'il est temps de demander un temps mort, pour revenir à la base et, peut-être dans certains cas, pour revenir en arrière.

Nous avons besoin de retrouver des processus, des structures et des directions stables et fonctionnels afin d'être en mesure d'accomplir notre mission; afin d'être en mesure de nous concentrer sur ce que nous devons faire : de la police. Mais pour ce faire, nous devons retrouver la **STABILITÉ**. L'organisation doit cesser de vouloir réinventer la roue, car on ne fait pas de la police avec des structures et des modèles d'affaires. On fait de la police avec des hommes et des femmes engagés envers leur profession. Sans eux, la police n'est qu'un mot.

Syndicalement vôtre,

**Jasmin Rainville**

Directeur syndical — Laurentides / Lanaudière

# Désordre organisationnel



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



Bonjour à tous,

Il y a quelques jours, nous avons terminé la tenue du 51<sup>e</sup> Congrès des délégués, dont le thème était « **Réflexion sur les enjeux à venir** ».

Rien n'est gagné et il faudra innover et se mobiliser afin de s'assurer d'un avenir convenable. Mais, aujourd'hui, je m'inquiète beaucoup plus du présent. Quand j'entends qu'un technicien de l'identité judiciaire n'a pas de pantalon de travail depuis trois ans et qu'il porte ceux de son confrère. Quand j'entends que l'on veut prendre certains spécialistes et les greffer à d'autres à l'intérieur du quartier général et que quelques mois plus tard, il est question de les sortir du quartier. Quand j'entends que certaines unités vont grossir et que les semaines d'après tout est gelé. Quand j'entends qu'on regarde pour fusionner des plongeurs et des sauveteurs. Quand j'entends qu'on veut remplacer des policiers par des civils sur une chaîne de décontamination. **Et finalement,**

**quand j'entends que les ressources humaines à la Sûreté du Québec sont une priorité!!**

Vous connaissez sûrement l'histoire du cordonnier mal chaussé, et bien voici celle de la Sûreté : on exige aux policiers insécures de sécuriser la population. « **ÇA N'A PAS DE BON SENS** ». Il est temps de traiter les membres avec respect et stabilité et d'arrêter les parties d'échecs; ce ne sont pas des pions, mais bien des humains que vous gérez. « **RESPECT S'IL VOUS PLAÎT** ».

Malgré tout ce tumulte organisationnel, je vous souhaite de bonnes vacances, du repos, changez-vous les idées et profitez de la vie.

**Sabin Beaumont**

Directeur syndical — Quartier général de Québec



Photo : Sûreté du Québec

# Prix Policiers du Québec 2019



LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC

Le 21 novembre 2019 se tiendra le 21<sup>e</sup> Gala des Prix Policiers du Québec. De nombreuses personnalités du monde juridique et du monde politique assisteront à ce dîner au cours duquel des policières et policiers souligneront d'une manière particulière la qualité du travail effectué par des consœurs et confrères.

Il n'y a pas que les résultats qui méritent notre admiration et, d'ailleurs, l'effort déployé n'est pas toujours récompensé par les résultats obtenus. C'est pourquoi je vous invite tous à nous faire parvenir les candidatures de ces « héros de l'ombre », de ces personnes qui, à vos yeux, sont des modèles de dévouement et de professionnalisme. Trop souvent, la qualité du travail est passée sous silence au profit des gestes d'éclat. La reconnaissance qu'offrent les Prix Policiers du Québec s'adresse autant aux personnes qui ont eu à accomplir un acte de courage mettant leur vie en péril qu'à celles qui ont dû mener une enquête particulièrement délicate ou, encore, aux personnes qui ont conduit une intervention en

matière de police de proximité ou, simplement, au policier modèle dans l'accomplissement de sa carrière.

Les Prix Policiers du Québec sont le résultat d'une initiative syndicale et les récipiendaires sont déterminés par vous, les membres de la profession.

Il y a différentes manières de « faire de la police » et le Gala des Prix Policiers du Québec veut souligner les multiples facettes, la richesse et les exigences de cette profession.

Les mises en candidature peuvent être transmises directement au soussigné par courriel ([simard@appq-sq.qc.ca](mailto:simard@appq-sq.qc.ca)). Vous pouvez également soumettre des candidatures en vous rendant sur le site Web officiel des Prix Policiers du Québec ([prixpoliciersduquebec.ca](http://prixpoliciersduquebec.ca)) sous la rubrique *Soumettre une candidature*. Votre proposition devra comporter les éléments suivants :

- une description de l'acte professionnel ou du travail accompli;
- les motifs pour lesquels vous croyez que cette candidature doit être retenue.

Hâtez-vous de nous faire connaître vos héros! **DATE LIMITE : le 31 août 2019. Toutes les candidatures reçues après cette date seront gardées en suspens pour le gala 2020.**

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

**Alphée Simard**

Vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles





*Caisse Desjardins des  
policiers et policières*

**3,3 M \$ retournés à nos membres**  
sur l'exercice 2018 seulement

La force économique  
policière à votre avantage!



26 ans de ristournes

Quelle autre institution  
financière en fait autant?

## CONSULTATION DES MEMBRES

LA NATURE COOPÉRATIVE DE VOTRE CAISSE, QU'EN PENSEZ-VOUS?



Aidez-nous à améliorer la distinction coopérative  
de votre caisse en répondant à notre courte consultation!

En ligne,  
[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)

En personne,  
dans l'un de nos centres de services

En tant que membre, vous avez le pouvoir d'influencer les  
décisions de votre coopérative financière.



[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)  
pour mieux vous informer!

### SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal QC H2J 1N3

Téléphone : 514.VIP(847).1004

Sans frais : 1.877.VIP(847).1004

Télécopieur : 514.487.1004

### CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud

Couronne Nord

Sûreté du Québec—Montréal

Québec

Centre de services ENPQ

Outaouais



# La Vigile

## La mission

La Maison **LA VIGILE** est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'accompagner les femmes et les hommes qui ont une problématique de dépendance à l'alcool et aux drogues, aux personnes qui désirent reprendre de saines habitudes de vie et leurs activités quotidiennes et avoir une meilleure gestion de leurs émotions.

**LA VIGILE** est reconnue comme étant une ressource spécialisée pour venir en aide aux professionnels qui portent ou portaient l'uniforme (agents de la paix, agents correctionnels, anciens combattants, militaires, paramédics, pompiers), aux personnes qui pratiquent un métier d'aide et de soins (répartiteurs 911, infirmières, médecins, psychologues, travailleurs sociaux et intervenants de toutes sortes) ainsi qu'aux membres de leur famille.

## Nos programmes

### Programme Dépendance

Ce programme, d'une durée de 30 jours, est offert seulement à la Maison **LA VIGILE**.

#### Objectifs généraux :

- > Offrir un service professionnel et confidentiel;
- > Sensibiliser la clientèle aux symptômes dépressifs et les symptômes du stress post-traumatique;
- > Offrir des ateliers éducatifs concernant la dépendance, la gestion des émotions, la connaissance de soi et l'anxiété;
- > Prévenir la rechute en identifiant les situations à risques.

#### Le répit

Ce programme permet de prendre un temps d'arrêt. En fonction de l'évaluation faite par notre personnel compétent, la durée du séjour peut varier entre 10 et 30 jours maximum.

#### Objectifs généraux :

- > Offrir un environnement structuré favorisant la pratique de saines habitudes de vie et des activités de la vie quotidienne;
- > Responsabiliser les personnes hébergées sur leur pouvoir d'action;
- > Offrir un environnement propice à la réflexion.

#### Nous favorisons un retour à la santé et au travail dans la dignité.

## Autres services

### Service de référencement à l'externe

Le service de référencement à l'externe, plus communément appelé le PAPV (programme d'aide aux personnes Vigiles) est offert aux employés et à leur famille. Ce service permet des consultations avec des professionnels tels que des psychologues, des psychothérapeutes, des travailleurs sociaux et bien d'autres, de **toutes les régions du Québec**, et ce, en toute confidentialité.

Le mot « **Vigiles** » désigne les personnes professionnelles ayant une mission d'aide auprès de la population.

### Formations spécialisées et adaptées

**LA VIGILE** est maître d'œuvre dans la création de formations spécifiques pour les organisations afin de répondre adéquatement à leurs besoins organisationnels.

- > Formation pairs aidants;
- > Les intervenants en tant que victimes;
- > Séances de débriefing.



## Pour nous joindre

Sans frais : 1 888 315-0007 | Maison LA VIGILE : 581 742-7001

[www.lavigile.qc.ca](http://www.lavigile.qc.ca)



# 450 922-5414

WWW.APPQ-SQ.QC.CA | INFO@APPQ-SQ.QC.CA

DIRECTEURS DE L'APPO	NOM	COURRIEL	POSTE
<b>GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE</b>	<b>Président</b>		
<b>François Leblanc</b> francois.leblanc@appq-sq.qc.ca	<b>Pierre Veilleux</b>	veilleux@appq-sq.qc.ca	21
	<b>Stéphanie Bourgault</b> , adjointe au président	bourgault@appq-sq.qc.ca	22
<b>BAS-SAINT-LAURENT</b>	<b>Vice-président Discipline et déontologie</b>		
<b>Roger Dubé</b> roger.dube@appq-sq.qc.ca	<b>Jacques Painchaud</b>	painchaud@appq-sq.qc.ca	26
	<b>Marie-Lou Lafrance</b> , adjointe	lafrance@appq-sq.qc.ca	27
<b>SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN</b>	<b>Vice-président Griefs et formation</b>		
<b>Stephan Holmes</b> stephan.holmes@appq-sq.qc.ca	<b>Dominic Ricard</b>	ricard@appq-sq.qc.ca	25
	<b>Marie-Isabelle Poirier</b> , adjointe et soutien technique	poirier@appq-sq.qc.ca	24
	<b>Sandrine Couturier</b> , technicienne juridique	couturier@appq-sq.qc.ca	43
<b>QUÉBEC-NORD/SUD</b>	<b>Vice-président Santé et sécurité du travail et ressources matérielles</b>		
<b>Jefferick K. St-Hilaire</b> sthilaire@appq-sq.qc.ca	<b>Alphée Simard</b>	simard@appq-sq.qc.ca	12
	<b>Catherine Sirois</b> , conseillère	sirois@appq-sq.qc.ca	23
	<b>Johanne Lagacé</b> , adjointe	lagace@appq-sq.qc.ca	13
<b>MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<b>Vice-président Ressources humaines</b>		
<b>Serge-Alexandre Gervais</b> sergealexandre.gervais@appq-sq.qc.ca	<b>Mathieu Sauvageau</b>	sauvageau@appq-sq.qc.ca	19
	<b>Ludovic Elbaze</b> , agent de bureau	elbaze@appq-sq.qc.ca	18
<b>ESTRIE</b>	<b>Vice-président Finances</b>		
<b>Hugo Lizotte</b> hugo.lizotte@appq-sq.qc.ca	<b>Chrystian Leclerc</b>	leclerc@appq-sq.qc.ca	29
	<b>Christine Lavoie</b> , agente administrative	lavoie@appq-sq.qc.ca	28
	<b>Alexandra Plante</b> , adjointe et réceptionniste	plante@appq-sq.qc.ca	0
<b>MONTÉRÉGIE EST</b>	<b>Avocats</b>		
<b>Stéphane Jetté</b> stephane.jette@appq-sq.qc.ca	<b>David Coderre</b>	coderre@ appq-sq.qc.ca	14
	<b>Benoit Ducharme</b>	ducharme@appq-sq.qc.ca	17
	<b>Geneviève Frigon</b>	frigon@appq-sq.qc.ca	30
	<b>Alain Rousseau</b>	rousseau@appq-sq.qc.ca	50
<b>LAURENTIDES / LANAUDIÈRE</b>	<b>Assurances-vie, maladie et dentaire</b>		
<b>Jasmin Rainville</b> jasmin.rainville@appq-sq.qc.ca	<b>Lucie Goulet</b> , gestionnaire	assurances@appq-sq.qc.ca	1
	<b>Maria Leblanc</b> , agente de bureau		15
	<b>Lucie Dessureault</b> , agente de bureau		34
	<b>Chantal Laberge</b> , agente de bureau		37
	<b>Jeïnab Kandjy-Djina</b> , agente de bureau		32
	<b>Roxanne Charron</b> , agente de bureau		39
	<b>Chantal Cliche</b> , agente de bureau		36
	<b>Brigitte Sauvageau</b> , agente de bureau		42
<b>OUTAOUAIS</b>			
<b>Charles Hopson</b> charles.hopson@appq-sq.qc.ca			
<b>ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / NORD-DU-QUÉBEC</b>			
<b>Alain Gaudreault</b> alain.gaudreault@appq-sq.qc.ca			
<b>CÔTE-NORD</b>			
<b>Gaétan Boulianne</b> gaetan.boulianne@appq-sq.qc.ca			
<b>QUARTIER GÉNÉRAL DE MONTRÉAL</b>			
<b>Alain Slicer</b> alain.slicer@appq-sq.qc.ca			
<b>QUARTIER GÉNÉRAL DE QUÉBEC</b>			
<b>Sabin Beaumont</b> sabin.beaumont@appq-sq.qc.ca			
<b>GRAND MONTRÉAL</b>			
<b>Stéphane Trottier</b> stephane.trottier@appq-sq.qc.ca			

**belairdirect.**  
auto et habitation - groupes

Concours

60

secondes pour  
**gagner**



**Courez la chance de gagner  
10 000 \$ en moins d'une minute!**

Participez au concours dès maintenant à  
**[belairdirect.com/60secondes](http://belairdirect.com/60secondes)**

**Ce n'est pas tout!**

Profitez de vos avantages préférentiels sur vos  
assurances auto et habitation au **1 833 294.2911**